
CONSIDÉRATIONS

*sur la prééminence des deux langues ALLEMANDE et
FRANÇAISE.*

La prééminence de fait, c. à. d. l'universalité appartient sans contestation au Français. Sous le cercle polaire, comme à Cadix; dans les brouillards de la Hollande, comme sous le beau ciel de Naples; depuis le Russe imitateur, jusqu'à l'original Anglais, tous payent ce tribut à la France de parler son idiome. L'Europe entière a-t-elle ou tort ou raison de l'adopter ainsi pour langue universelle? C'est une autre question. Les grammairiens, ni les philosophes n'ont été consultés; les circonstances seules ont décidé cette adoption: ne leur contestons pas leur empire: mais observons en passant que cette prérogative de fait ne suffit pas pour établir la valeur relative de deux langues. L'harmonieux Espagnol a jadis eu la vogue; l'insonore Anglais l'aura peut-être un jour; tout cela ne prouve rien.

Un avantage plus solide, et qu'on ne peut disputer à notre langue, c'est d'être cultivée depuis plus de deux siècles dans une ville immense, la plus spirituelle et la plus lettrée du monde, par une foule d'écrivains supérieurs, qui